

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
06/09/2018

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 8
Nombres de membres Absents : 3
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 8

Date Affichage
06/09/2018

Séance du 11 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le onze septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire,

Présents : BRILLIARD M., DOUMERGUE F., CHEVRIER C, MIRAN P., GOMES D.
POROLI F. PERARNAUD C.

Absents excusés : VERGES B, CICCARIELLO C.

Absents : LOPEZ MT.

Objet de la Délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONCERNANT UN SCHEMA DIRECTEUR EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée qu'il a été réalisé en 2008 un schéma directeur d'alimentation en eau potable, puis en 2012 un complément à ce schéma a été effectué. Un programme de travaux pour un montant de 380 748.23€ hors taxes, a été réalisé.

Cependant d'autres programmes sont à envisager pour réduire les pertes d'eau restantes sur d'autres secteurs. Pour cela nous souhaiterions effectuer un complément au schéma directeur afin de prioriser de nouveaux travaux sur le réseau actuel.

La proposition retenue est celle du bureau d'études Prige Ingénierie – 66510 SAINT HYPPOLYTE pour un montant de 3 495 € HT soit 4194 € toutes taxes comprises.

Pour l'exercice 2018, il est proposé de réaliser les travaux précités pour un coût prévisionnel de **3 495€ HT**.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Schéma directeur en eau potable de Formiguères	3495€	Conseil Départemental (30%)	1 048.5
		Agence de l'Eau (50%)	1 747.5
		Autofinancement (20%)	699
TOTAL	3 495€	TOTAL	3 495€

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** sans réserve la proposition technique et financière du bureau d'études Prige Ingénierie dont il vient d'être donné lecture pour un montant hors taxes de 3495 euros,
- **ADOpte** le plan de financement du projet de travaux de réfection de voirie, tel qu'exposé ci-dessus

2018-D061

-PRECISE que les crédits nécessaires aux travaux seront inscrits au budget,
-SOLLICITE de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Départemental les aides financières les plus élevées possibles pour la réalisation de cette étude,
-DÉCIDE de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire,

-DEMANDE au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau l'autorisation d'anticiper la réalisation de l'étude, avant l'obtention des subventions,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 11 septembre 2018

